faveur. Ce qui est encore étrange, c'est qu'il donne cette certitude d'approbation comme principal argument à l'appui d'une élection. " Soumettez-là au peuple, dit-il, et ne craignez rien quant au résultat. Les mêmes représentants reviendront, ou d'autres dont l'opinion est la même viendront l'adopter. " Pouvait-on imaginer quelque chose de plus absurde? Avec cet argument ne se contreditil pas lui-même? Si l'hon. monsieur eut dit: " le peuple et ses représentants approuvent cette mesure; si vous avez une élection, les mêmes hommes vont revenir, ou d'autres qui pensent comme eux; une grande dépense inutile en résultera; beaucoup de temps précicux sera perdu; il vaut bien mieux ne pas perdre un moment et adopter cette mesure sans plus tarder! (Applaudissements.) Mais, au lieu de cela, il veut l'appel au peuple, et l'argument qu'il a employé à cet effet m'a paru étrange, venant surtout de sa part. L'hon, député de Peel dit n'avoir aucun doute quant à l'opinion du Haut-Canada; il est très certain qu'il se prononcerait presque unanimement pour la mesure, mais il a des doutes sur ce que le peuple bas-canadien en pense; il aimerait peut-être avoir l'occasion de lui donner son coup de mort, et il voudrait, dit-il, que cette occasion lui fut donnée! Eh bien! M. l'ORATEUR, c'est encore là un argument qui m'a paru singulier, vu qu'il vient d'une personne très portée pour la mesure et qui ne paraît guère s'accorder avec la majorité bas-canadienne en matières politiques, et surtout sur cette question particulièrement. (Ecoutes! écoutes!) Qui se serait attendu que l'hon. député de Peel se serait un jour chargé d'exprimer les sentiments de la population bas-canadienne, et qu'il se serait constitué le gardien de ses droits? (Ecoutes! écoutes!) Il me semble qu'il aurait pu laisser les Bas-Canadiens parler pour eux mêmes. (Ecoutes! écoutes!) En face du vote de la dernière séance sur cette mesure, pour laquelle le Bas-Canada a donné une majorité de douze, je pense que l'hon. député de Peel aurait dû accepter ce fait comme l'expression des sentiments de cette section. (Mooutes ! écoutes !) Lors de la division, samedi matin, trois députés du Bas-Canada étaient absents, et s'ils eussent été ici, la majorité bas canadienne en faveur de la mesure eut été de treise.

L'HON M. A. A. DORION.—Nou: MM. DUNKIN, ABBOTT et DAOUST eussent voté contre.

L'Hon. M. BROWN.—Je crois que M.

DAOUST et l'hon. M. ABBOTT se sont déclaré pour la confédération. M. DUNKIN eut probablement voté contre. Quant au député d'Argenteuil (l'hon. M. ABBOTT), je le vois à son siège et il peut dire comment il eut voté. Avec M. DUNNIN votant contre la mesure, on eut eu 13 voix de majorité dans le Bas-Canada. (Ecouter! écouter!)

L'Hon. M. HOLTON. — L'hon. député d'Argenteuil eut voté contre.

PLUSIEURS VOIX.—Demandez-le lui? (On rit.)

L'Hon, M. BROWN.—L'hon monsieur est d'âge à pouvoir répondre si ça lui plaît, mais je ne lui fais pas le mauvais compliment de croire qu'il eut voté contre la mesure. Je suis certain qu'il aurait voté du bon côté. (Ecoutez! écoutez!)

1.'Hon. M. HOLTON.-Moi aussi, j'en suis certain, mais pas dans votre sens. (Hilarité.)

Hon. M. BROWN.—Je répète qu'en face de cette majorité de 13 dans le Bas-Canada, et de 5 parmi les députés Franco-Canadiens. il n'y avait que la tendresse de l'hon, député de l'eel pour les Bas-Canadiens qui pût le porter à demander une élection générale. (Ecoutez!) Et, cependant, l'hon député de Peel a été témoin de l'espèce d'agitation qui se fait en Bas-Canada contre la mesure; il a entendu la manière dont on répand les pétitions dans tout le pays, et dont on presse les hommes, les femmes et les enfants de les signer; il a vu ces pétitions nous arriver ici portant à peine une signature authentique. et il n'a pu rester sourd aux appels fanatiques et aux arguments sur lesquels on a basé cette agitation. (Ecoutez! écoutez!) Est ce pour aider et fortifier cette agitation qu'il demande des élections générales? A-t-on exprimé une seule idée. un seul fait contre la mesure qui pût autoriser l'agitation qu'on cherche à soulever dans le Bas-Canada? A-t-on essayé de faire valoir contre le projet un seul argument qui en attaquat le mérite réel? Il me reste encore à les apprendre, dans le cas où il y en aurait cu. (Ecoutez ! écoutez !) Cependant, M l'ORATEUR, la partie la plus curieuse du discours de l'hon. député de Peel, est l'attitude qu'il voudrait que nous prissions au sujet de la lieine. Nous avons déjà voté une adresse demandant à Sa Majesté de passer un statut impérial pour sanctionner le résultat de la conférence de Québec; or, l'hon. député de Peel veut que maintenant nous votions une seconde adresse pour demander que l'acte impérial soit sujet à l'approbation de leurs Altesses, les cent trente députés à